



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES PHARMACIENS SALARIÉS DU
QUÉBEC

LE STAT

L'APPSQ en bref

Plusieurs questionnements persistent en cette période sans précédents. L'APPSQ est au coeur des discussions, et souhaite vous relayer certaines informations pour vous aider à résoudre les problématiques encore vécues sur le terrain.

Du nouveau sur le micro-site de l'OPQ

Nous vous suggérons de reconsulter le micro-site de l'ordre des pharmaciens.

<https://www.opq.org/fr-CA/grand-public/coronavirus-covid-19/>

Plusieurs documents ont été ajoutés et d'autres ont été mis à jour. Soulignons les faits saillants :

Le document de directives du MSSS a été bonifié :

https://www.opq.org/doc/mediafree/file/coronavirus/msss/2020_03_19_16h_info_pharm.pdf

Un assouplissement des mesures de protections pour la préparation des magistrales stériles et non stériles dans le contexte de manque d'équipement de protection personnelle figure également sur le site :

https://www.opq.org/doc/mediafree/file/coronavirus/2020_03_19_penurie_epi_vf.pdf

Un document à l'intention des patients a aussi été rédigé par le ministère:

https://www.opq.org/doc/mediafree/file/coronavirus/msss/2020_03_19_msss_doc_info_med_services_pharma.pdf

Comme vous l'avez sûrement vu circuler sur les réseaux sociaux, la Loi 31 est adoptée et en vigueur.

<https://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/ma-pratique/application-de-la-loi-31/>
<https://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/ma-pratique/application-de-la-loi-31/faq-loi-31/>

Cette annonce fait suite à l'assouplissement de la Loi 41.

[https://cdn.ofsys.com/T/OFSYS/H/C284/1256651/UUCNlf/2020-03-16-
assouplissement-loi-41-cmq-opq.pdf](https://cdn.ofsys.com/T/OFSYS/H/C284/1256651/UUCNlf/2020-03-16-
assouplissement-loi-41-cmq-opq.pdf)

Des nouvelles du sous-comité COVID du MSSS

Chloroquine et hydroxychloroquine

Considérant que les stocks québécois sont relativement faibles pour ces produits étant popularisés « prometteurs » contre le Covid-19, il est fort à parier qu'une rupture d'inventaire est à prévoir.

- Pour les patients qui en prennent pour une maladie chronique : Nous avons sollicité l'INESSS et les experts en rhumatologie afin de nous aider à solutionner les problématiques en approvisionnement à prévoir. Il y aurait 30 000 patients à l'heure actuelle sur un traitement d'hydroxychloroquine. Nous vous suggérons d'identifier rapidement ces patients et d'effectuer un rationnement, si nécessaire, dans l'attente d'une directive de leur médecin traitant.
- **Pour les patients qui reçoivent des ordonnances pour le Covid :** Considérant que les inventaires sont bas, le comité est d'avis que le traitement devrait être réservé aux personnes gravement malades, hospitalisés. Des interventions auront lieu afin de donner une directive aux professionnels de la santé de première ligne.

Surveillez bien l'Express de l'OPQ aujourd'hui. Les efforts des derniers jours auprès du CMQ et des autorités fédérales devraient porter fruit concernant les problématiques entourant la prolongation des médicaments contrôlés ainsi que des recommandations concernant les prescriptions par télécopieur.

Surveillez le [site web de l'INESSS](#), il y aura bientôt un onglet rassemblant les informations scientifiques validées concernant le Covid-19.

Des webinaires gratuits pour vous aider

Logistik Pharma : organisation du laboratoire au temps du Covid-19

<https://logistikpharma.ca/webinaire/>

Université de Montréal : Questions pharmacologiques entourant le Covid-19

<https://catalogue.focus.umontreal.ca/Web/MyCatalog/ViewP?pid=aZZwtum8eyJVY%2f%2f6Q7I2DA%3d%3d&id=k%2b27gluWJewoFSCHRmJadA%3d%3d>

Ordre des pharmaciens :

https://opq.sviesolutions.com/Webdiffusion_2020_03_20

Votre propriétaire est négligeant?

L'APPSQ est préoccupée par des pharmaciens qui nous mentionnent qu'aucune mesure de protection n'est mise en place dans leur pharmacie. Sachez que vos préoccupations sont véhiculées auprès de l'OPQ et de l'AQPP, et qu'elles sont prises au sérieux.

À ce sujet, consultez le message de l'AQPP envoyé à leurs membres :
« Dans le contexte actuel, nous tenons à vous communiquer notre reconnaissance pour votre travail exemplaire depuis le début de la crise et pour la volonté et la créativité dont plusieurs d'entre vous ont fait preuve jusqu'à maintenant dans la mise en place de diverses mesures pour faire face à la situation, et ce, bien souvent en l'absence de lignes directrices claires. **Toutefois, nous devons vous faire savoir qu'un certain nombre de pharmaciens salariés ont rapporté, entre autres à l'Ordre des pharmaciens du Québec et à nous, l'absence totale ou partielle de leur propriétaire en pharmacie ou même de communications avec leur propriétaire, depuis le début de la crise COVID-19, ainsi que l'absence complète ou partielle de directives de leur part pour la mise en place de mesures de protection ou encore pour fournir les ressources (financières, matérielles ou autres) pour la mise en place de ces mesures de protection. Certains employés de pharmacies se retrouvent donc laissés à eux-mêmes.**

Bien que ces commentaires ne s'adressent pas à la majorité d'entre vous, nous nous devons de faire un rappel général à savoir que, en tant que

propriétaire, vous avez des responsabilités envers vos employés, leur environnement de travail, la protection de leur santé et de celle de vos patients. **En ce sens, nous demandons à tous d'être diligents pour offrir à vos employés, tant du laboratoire que du plancher, toute l'aide que vous êtes en mesure de leur procurer et tout le soutien managérial et de direction, tant administratif que professionnel, qu'ils sont en droit de s'attendre. Il en va de la pérennité de votre pharmacie et du bien-être de vos employés.** Nous tenons également à vous rappeler l'importance de maintenir, autant que possible, vos services habituels en pharmacie, tels que le suivi du diabète et de l'anticoagulothérapie, malgré la forte demande actuelle en pharmacie. »

Ainsi, si vous rencontrez cette problématique, nous vous rappelons que : **Notez qu'un employé qui a des « motifs raisonnables » de craindre pour sa santé ou sa sécurité au travail a le droit d'exercer son droit de refus de continuer à travailler (Article 12 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail). Cependant, nous vous demandons aussi de considérer votre rôle crucial dans la santé des Québécois, et les répercussions de votre absence auprès de la première ligne et des soins essentiels.**

En cas de force majeure, les organismes réglementaires qui ont le pouvoir d'agir dans cette situation sont la CNESST et le Syndic de l'Ordre des pharmaciens.

Nous vous invitons à nous contacter si vous vivez ce type de problématique. Nous avons le soutien pour intervenir directement auprès des récalcitrants, pour éviter de se rendre aux dénonciations massives. Ne restez pas coincés dans ces situations, nous sommes là pour vous.

Notez également l'initiative du Barreau du Québec l'instauration d'une clinique d'aide juridique gratuite concernant le Covid-19 :

<https://lp.ca/wMaXQb>

- Sans frais: 1-866-699-9729
- Capitale-Nationale: 418-838-6415
- Montréal: 514-789-2755
- Gatineau: 819-303-4080

Nous sortons pour vous, restez chez vous pour nous!

Nous savons à quel point les temps sont difficiles en pharmacie et que les patients ne respectent pas les directives. L'APPSQ insiste sur ce point auprès des partenaires de la pharmacie. Plusieurs efforts en communication et en médiatisation ont été faits. Propagez ces informations en grand nombre sur les réseaux sociaux!

Communiqué de presse de l'AQPP

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/precautions-importantes-a-prendre-concernant-les-visites-en-pharmacie-803531256.html>

Document du MSSSS

https://www.opq.org/doc/mediafree/file/coronavirus/msss/2020_03_19_msss_doc_info_med_services_pharma.pdf

Évitez les pharmacies : Journal le Métro

https://journalmetro.com/actualites/montreal/2431091/evitons-les-pharmacies/?fbclid=IwAR2_hNgsJMC1fDF0q6lCJ0pioIBCJdOE9QggDHSAIqI_CyqmXRwWUGs0hvQ

Les pharmaciens demandent la collaboration de leurs clients : Radio-Canada

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1676997/coronavirus-pharmaciens-covid-19-medicaments-clients?fbclid=IwAR3QPZpjm_uNSIRyx0gIOGRKniod9dvZH7Q8-NrdZz8mRBwQvbpM_BFg1ZI

Entrevue de Bertrand Bolduc à Paul Arcand

<https://www.985fm.ca/extraits-audios/opinions/292891/covid-19-la-folie-dans-les-pharmacies-bertrand-bolduc-ordre-des-pharmaciens-du-quebec?fbclid=IwAR2H4rHfc-m8bwuo1xXpflWpiEP3lh45Qadl9E3H1HLLNaAGvS2TYAHFzc>

La Presse

https://www.lapresse.ca/covid-19/202003/18/01-5265341-les-pharmaciens-pourront-donner-un-eventuel-vaccin-contre-la-covid-19.php?fbclid=IwAR2bPSTsx3kxQhBC2smX4i_1k1v3U4EO3r3Xr9ydkEjENDpl6t1lzCwlnZQ

Affiche : Question pour un pharmacien

<https://www.facebook.com/qpupharmacien/photos/a.901010436660395/288896>

[2011198551/?type=3&theater](https://www.la Tribune.ca/actualites/les-malades-doivent-eviter-les-pharmacies-29c4efc5e9ce1a04ec47da3a4976f0ab?fbclid=IwAR2UEbLuFRBRum0gjOB6vR9QyIpmVzCgl0UQdGpnpkJwiz-NjUdB1iPmllk)

Les malades doivent éviter les pharmacies : La Tribune

<https://www.la Tribune.ca/actualites/les-malades-doivent-eviter-les-pharmacies-29c4efc5e9ce1a04ec47da3a4976f0ab?fbclid=IwAR2UEbLuFRBRum0gjOB6vR9QyIpmVzCgl0UQdGpnpkJwiz-NjUdB1iPmllk>

En vous souhaitant du REPOS en ce week-end.

À tout ceux qui tiendront le fort,

Toute l'équipe de l'APPSQ,

Nous prenons soin de vous

L'équipe de l'APPSQ

Un organisme à but non lucratif qui travaille avec coeur à soutenir ses membres et à favoriser l'avancement de la profession.

Association Professionnelle des Pharmaciens Salariés du Québec

Téléphone: 1-866-933-8976

Télécopieur: 1-888-276-1633

www.appsq.org

This email was sent to <<Adresse courriel>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Association Professionnelle des Pharmaciens Salariés du Québec · CP 89022-CSP Malec · Ile Bizard, Québec H9C 2Z3 · Canada